

- **COLZA** : stades jeunes : soyez très vigilant vis-à-vis des limaces et des morsures d'altises
- **MAÏS** : Pyrales : c'est le moment des comptages larvaires d'automne.

COLZA

stades :

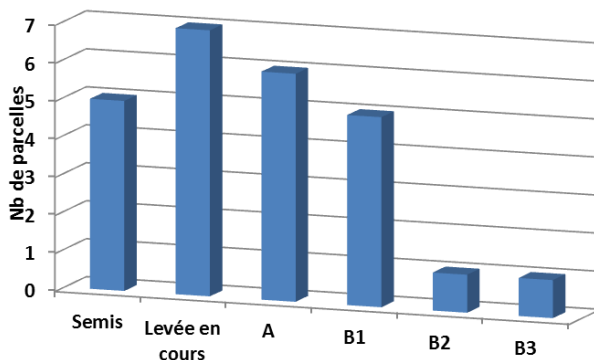
25 parcelles ont été observées. Les stades sont **hétérogènes** car les semis se sont réalisés au gré des épisodes pluvieux entraînant parfois de la battance avec des difficultés pour la levée. Beaucoup de semis sont en cours.

Le colza n'est pas levé sur 5 d'entre-elles et 7 sont en cours de levées (semis début septembre).

6 sont au stade A, cotylédons déployés (semis majoritaires fin août)

5 sont au stade B1 (1 feuille vraie) ; 1 est au stade B2 (2 feuilles vraies) Ces parcelles sont majoritairement semées vers le 20/08-21/08.

1 parcelle est au stade B3 (3 feuilles vraies) , semis du 18/08.



Limaces :

6 pièges à limaces relevés dans le réseau : présence d'1 limace noire/m² et 3 limaces grises/m² dans 2 parcelles. Hors réseau, sur 9 parcelles de l'observatoire De Sangosse, 4 ont des pièges à limaces avec captures de 1 à 3 limaces au m² (contre 2 la semaine dernière).

Résultats observatoire limace De Sangosse

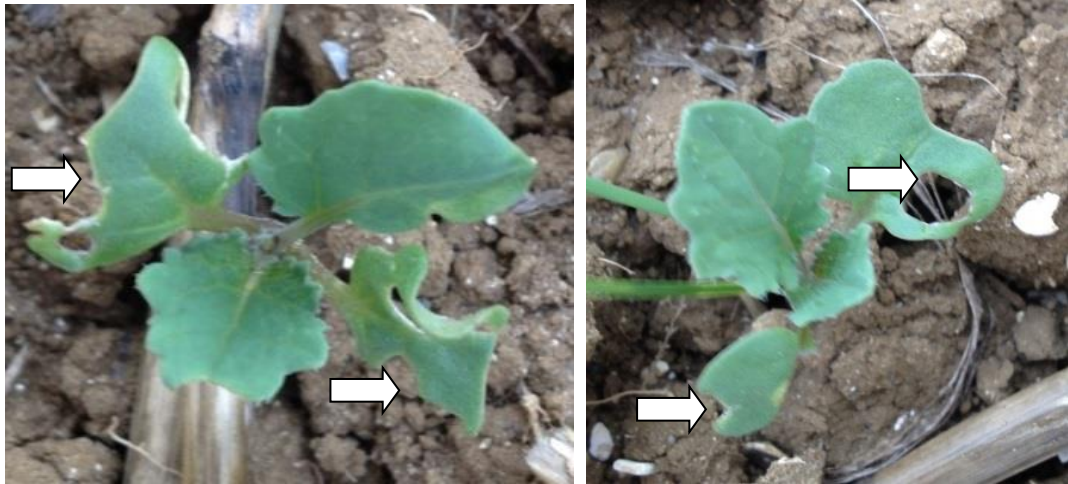
Commune	Dép	Travail du sol	Type de sol	Précédent	Stade	Nb limaces/m ²
HUMBERCOURT	80	Simplifié (TCS)	Limoneux	Blé	Non semée	5
Le CROCQ	60	Conventionnel	Limono-argileux	Blé	Levée en cours	2
Lagny	60	Conventionnel	Argileux	Blé	B2	2
NESLES LA MONTAGNE	02	Simplifié (TCS)	Limoneux-argileux	Blé	Levée en cours	1
Beauquesne	80	Conventionnel	Limoneux-argileux	Orge	Levée en cours	0
MOYENCOURT LES POIX	80	Conventionnel	Limono-argileux	Orge	Semée, non levée	0
ABBEVILLE ST LUCIEN	60	Simplifié (TCS)	Argileux	Blé	B1	0
PUISIEUX ET CLANLIEU	02	Simplifié (TCS)	Argileux	Blé		0
COUPRU	02	Conventionnel	Limoneux-argileux	Blé	Semée, non levée	0

Résultats réseau BSV Picardie

Commune	Dép	Stade	Culture	Nb limaces/m ²
FONTAINE-LES-VERVINS	02	B1	Céréales	3
MOLLIENS-AU-BOIS	80	B1	Céréales	1
BARBERY	60	B3	Céréales	0
POULAINVILLE	80	A	Céréales	0
CHAMPS	02	B2	Céréales	0

12 situations avec absence de dégâts sur plantes et 2 situations avec dégâts sur 1% des plantes.

L'humidité actuelle est favorable à l'activité des limaces. Les colzas sont en majorité en cours de levée ou au stade cotylédons qui sont les stades les plus sensibles aux attaques de limaces. Il faut donc être très vigilant.



Dégâts de limace – M. Roux Duparque (CA 02)

Le risque est à évaluer à la parcelle par le relevé régulier de pièges à limaces (méthode : cf. BSV précédent). L'évaluation du niveau de risque sera également fonction :

- du type de travail du sol effectué avant l'implantation (un labour, des déchaumages, ou un roulage peuvent réduire le risque)
- de la présence de résidus de cultures ou de mottes
- de l'humidité du sol
- de la dynamique de végétation du colza : les attaques sont davantage problématiques sur des colzas à un stade jeune (levée-cotylédons) ou peu poussants que sur des plantes en pleine croissance ou à un stade avancé, d'où l'importance d'une bonne implantation pour une bonne vigueur de levée et de croissance.

Période de risque limaces : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles du colza.

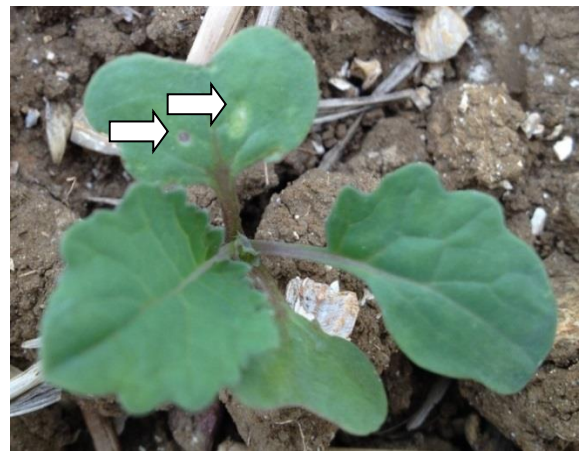
Altises :

Une seule capture de 5 petites altises dans une cuvette jaune.

Sur les plantes, 3 dégâts de grosses altises avec 3%, 5% et 25% des plantes avec morsures et 8 dégâts de petites altises avec 1% (3 parcelles), 2%, 5% (2 parcelles) et 10% (2 parcelles). Le seuil n'a donc pas encore été dépassé sur ces parcelles.

Il faut être très vigilant étant donné les stades jeunes des colzas qui sont très sensibles aux attaques.

Disposez les cuvettes jaunes dans votre parcelle (méthode : cf. BSV précédents) et observez régulièrement la présence de morsures sur les plantes.



Morsures d'altises – M. Roux Duparque (CA 02)

Seuil de nuisibilité adultes : 80 % de pieds avec morsures ou ¼ de la surface foliaire détruite de la levée au stade 3 feuilles.

Disposez vos cuvettes jaunes et observez régulièrement les morsures sur plantes, surtout aux plus jeunes stades.

Les premiers cas de résistances d'altises d'hiver à certains produits ont été décelés en France la campagne dernière. Pour une gestion durable du ravageur, la prise en compte à l'échelle de la parcelle de la période de risque et du seuil de nuisibilité est capitale avant toute décision.

Dans une note récente parue sur son site internet, Terres Inovia fait un état des lieux des résistances et insiste, dans ce contexte, sur les recommandations agronomiques et stratégiques pour lutter contre le ravageur.

<http://www.terresinovia.fr/colza/cultiver-du-colza/ravageurs/insectes/insectes-automne/>

MAÏS

Pyrales :

Réalisez dès maintenant un comptage des infestations larvaires pour déterminer le risque pyrale pour l'année suivante.

Une notation simplifiée avant récolte permet de quantifier les infestations de larves de pyrale du maïs. Les données acquises au cours de cette prospection automnale permettront de réaliser une cartographie des populations larvaires afin d'estimer le risque pour la récolte prochaine.

La précision de la cartographie du risque pyrale dépend directement du nombre de parcelles prospectées à l'automne et de leur représentativité. Pour cela, il s'agit de réaliser les comptages larvaires dans des parcelles représentatives en termes de précocité (variété, date de semis), de situation topographique et de conduite (monoculture, technique simplifiées...).



Présence de pyrale (source : Fredon Picardie)

La situation de la parcelle : la proximité de bandes enherbées, de haie, de jachère, de prairie, de bois, de monoculture, ... est importante à renseigner.

Les comptages et dissections des plantes doivent être réalisés suffisamment tard pour que les larves aient atteint un stade de développement avancé, mais dans tous les cas avant la récolte et une fois par parcelle et par campagne.

Protocole simplifié : dans chaque parcelle, sélectionner 5 placettes de 10 pieds consécutifs réparties en croix en prenant garde de rester à plus de 20 mètres des bordures de la parcelle. Sur chaque placette, compter le nombre de pieds présentant au moins un symptôme de présence de la pyrale : casse de panicule, présence de sciure à l'aisselle d'une feuille, blessure à l'extrémité de l'épi, casse de tige au-dessus ou au-dessous de l'épi. Faire le total du nombre de plantes touchées, dont le nombre total de pieds cassés sous l'épi.

Faire remonter l'information : commune, date de comptage, données chiffrées, traitement réalisé (date et produits utilisés) ou non à b.carpentier@arvalisinstitutduvegetal.fr ou vduval.fredonpic@wanadoo.fr

Chrysomèle :

La chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un insecte invasif originaire du continent américain. Depuis son introduction accidentelle en Europe de l'Est, cet insecte ne cesse de se développer sur de nouveaux territoires dans les pays situés dans l'Ouest de l'Europe. Les premières détections de chrysomèle du maïs sur le territoire français ont eu lieu en 2002. Depuis, les captures se sont intensifiées chaque année, notamment en Alsace et en Rhône-Alpes.

Ce petit coléoptère (6 à 7 mm de long) pond au cours de l'été principalement dans des champs de maïs. L'année suivante, après éclosion des œufs dans le sol, les larves consomment les racines de maïs. En cas de fortes populations de chrysomèle de maïs (après plusieurs années de présence de l'insecte), les dégâts occasionnés – restriction d'alimentation hydrique, verse en végétation conséquentes à un appareil racinaire atrophié, peuvent entraîner des pertes économiques importantes.

Depuis 2015, cet insecte n'est plus considéré comme organisme de quarantaine. Les contraintes liées à sa capture n'existent plus.

Un adulte a été piégé dans la Somme en 2013. Les pièges mis en place en 2013 et en 2014 suite à cette capture n'ont pas permis de piéger d'autres insectes. Cependant la surveillance continue.



(Source : Arvalis)

Un réseau de piégeage de la chrysomèle du maïs est en place sur la région en 2015. Aucun adulte n'a été piégé durant cette campagne.

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Picardie : Acolyance, Agora, Arvalis, Asel, Bayer Cropscience, Bully Grains, Calipso, Calira, Capseine, Capsom, CFA Le Paraquet, CER France 60, Cerena, les CETAS 02, les CETAS 80, Cetiom, Chambres d'Agriculture de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, Ets Charpentier, Ets Compas, Coop de Milly sur Thérain, Ets Bitz, FREDON Picardie, FREDON Nord Pas de Calais, Inra, ITB 02-60-80, Maison familiale de Villers Bocage, Noriap, Sanaterra, St Louis Sucre, Tereos, Ternoveo, Textilin, Ucac, Unéal, Valfrance, Vivescia, Van Robaey Frères, le SRAL Picardie - M. Alain BECUE, M. Arnaud COLIN, Mr POLIN Technipro.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux des filières : **Céréales** : F. Dumoulin - Chambre d'Agriculture de l'Oise et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal. **Colza** : A. Vanboxsom - Cetiom. M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne. **Maïs** : V. Duval - Fredon Picardie et B. Carpentier - Arvalis Institut du Végétal. **Protéagineux** : V. Duval - Fredon Picardie et A. Tournier - Chambre d'Ag. de l'Aisne. **Lin** : H. Georges - Chambre d'Ag. de la Somme et F. BERT - Arvalis. **Betteraves** : H. Hemeryck - Chambre d'Ag. de l'Oise et T. Leclere- ITB 80. **Luzerne** : T. Leroy - Chambre d'Ag. de la Somme

Directeur de la publication : Christophe BUISSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80 000 AMIENS Tél. : 03 22 33 69 00 Fax: 03 22 33 69 99

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr et www.chambres-agriculture-picardie.fr - Chambre d'Agriculture de Picardie -

Coordination et renseignements : Jean Pierre Pardoux- Tél : 03 22 33 69 28 - E-mail : jp.pardoux@somme.chambagri.fr . **Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.**